

Édito

Après le départ de six membres du bureau, un bel engouement s'est manifesté lors de la dernière A.G.O. pour renouveler le bureau : il compte désormais onze membres élus et deux membres associés. Rappelons que le bureau est constitué exclusivement de propriétaires bénévoles de notre quartier. Ses missions sont définies dans nos statuts, mis à jour en juin 2008 :

- la création de tous éléments d'équipements nouveaux ou de tous services d'intérêt commun ;
- le contrôle de l'application du Cahier des Charges du Quartier ;
- l'exercice de tous les pouvoirs spécialement conférés par le Cahier des Charges ;
- la gestion, la garde, l'entretien et la police desdits biens communs nécessaires ou utiles pour la bonne jouissance des propriétaires, dès leur mise en service et la conclusion de tous contrats et conventions relatifs à l'objet de l'Association ;
- la répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres de l'Association et leur recouvrement ;
- le recouvrement de toutes les charges définies à l'article 20 du Cahier des Charges qui précède ;
- et d'une façon générale, toutes opérations financières, mobilières et immobilières concourant aux objets ci-dessus définis, notamment, la réception de toutes subventions et la conclusion de tous emprunts.

Le bureau portera une attention particulière au maintien de l'harmonie du quartier et à tout ce qui permet de bien vivre ensemble et il travaille en ce sens : des mini-procédures pour simplifier les démarches dans les opérations architecturales, l'étude d'évolutions du cahier des charges pour l'adapter aux nouvelles attentes (nouveaux matériaux, énergies nouvelles, normalisation

de demandes répétitives antérieures, économie d'énergie, coloris des matériaux (portes, volets), demande spécifique nécessitant une étude architecturale et d'intérêt général). Le bureau fera des propositions et montrera quelques exemples de bonnes pratiques et des pratiques à éviter selon les différents thèmes.

Deux grands projets d'équipements vont rythmer les trois prochaines années : l'arrivée de la fibre optique et la mise en conformité de l'éclairage public.

La gazette est pour nous un outil de communication afin de vous faire remonter des informations, des d'actualités. Pour améliorer cette communication nous avons aussi en projet de mettre à jour le site web de l'allée <http://asllaclairiere.free.fr/> où vous pourrez trouver des informations pratiques, les comptes rendus des Assemblées Générales, des documents administratifs comme les statuts ou le cahier des charges, des liens vers d'autres A.S.L.

Pour vous permettre d'échanger avec nous, je vous rappelle qu'une adresse email est à votre disposition : hameaudelaclairiere.asl@laposte.net. Nous projetons d'établir une mailing liste de l'allée qui sera réservée au strict usage de besoin de communication du bureau, les envois se feront en copie cachée afin de préserver la liberté de chacun. Les personnes intéressées peuvent nous envoyer un email à l'adresse du bureau. Un des intérêts d'une telle liste est de pouvoir toucher rapidement l'ensemble des propriétaires lors d'un événement important.

Je vous souhaite une bonne lecture et reste ainsi que tout le bureau à votre disposition.

Olivier Asserin, président de l'ASL de La Clairière

Sommaire

LES TRAVAUX

- Travaux en cours : palissades, lampadaires
- Des nouvelles du Très Haut Débit Internet
- Vous avez des projets ?

VIVRE ENSEMBLE

- Dans l'harmonie
- Le respect
- Et la convivialité

L'HIVER APPROCHE

- UNE BONNE NOUVELLE : le restaurant « Country club »

LES TRAVAUX

De nouveaux lampadaires...

Nos lampadaires, comme la plupart de ceux de Chevry, éclairent les oiseaux et les nuages. Une étude est en cours pour limiter cette pollution lumineuse inutile et le bureau participe à un groupe de travail initié par l'A.S.L. de Chevry 2 en vue d'harmoniser ces équipements avec les choix de la commune et de regrouper les commandes afin de réduire les coûts. Vous avez peut-être eu la chance d'avoir un aperçu du type de lampadaire vers lequel on tend, un prototype a été installé quelques jours (seulement) devant la maison n°125.

Palissades



Vous n'êtes pas sans avoir constaté que les palissades le long de la V6 ont été changées et qu'elles ont maintenant

belle allure. Cette opération a été prise en charge par la mairie. Il reste toutefois à vérifier que son état ne se dégrade pas et à considérer les autres palissades de la Clairière pour améliorer l'harmonie.

Des nouvelles du Très Haut Débit Internet

Installation de la fibre optique du réseau CAPS-THD, délégataire de service public

La CAPS a reçu une délégation de service public pour l'installation de la fibre qui devrait avoir lieu en 2013. C'est parti, l'installation est en cours.

Premier temps : amener la fibre jusqu'aux points d'accès de notre allée. Vous avez sans doute remarqué à gauche de l'entrée principale de la résidence, à l'extérieur, sur la rocade de Frileuse, à 20 mètres du dépôt de la Poste, les travaux effectués ces dernières semaines. Il s'agit d'une armoire de matériel électronique qui recevra ce qui s'appelle fonctionnellement « Le point de multiplexage N°37 » du réseau de CAPS-THD. C'est sur ce point que viendra se brancher le sous-réseau de La Clairière. Ce sous-réseau comportera cinq Points d'Accès (PA) donnant 31 points de branchement (PB) répartis dans toute la résidence. Ce sous-réseau utilise les fourreaux et les chambres de tirages existant dans notre sous-sol, et déjà utilisés pour les paires téléphoniques et le câble coaxial de notre réseau de télévision. L'ASL "la Clairière", est propriétaire de l'infrastructure constituée par ces fourreaux et ces chambres de tirages, qui se trouvent dans ou sous les trottoirs de notre résidence, car l'ASL "La Clairière" est propriétaire de ces trottoirs, du moins pour le moment.

L'ASL a vérifié ces dernières semaines le bon état général de ces infrastructures, du moins celles qui étaient accessibles. Nous vous recommandons de préserver une accessibilité totale à ces chambres de tirage (plaques de fonte groupées par 1, 2 ou 3). Une convention réglementant l'utilisation de cette infrastructure par l'entité « CAPS-THD », délégataire de service public pour le réseau THD, est en cours de mise au point, et sera signée prochainement par les ASL et « CAPS-THD ». La mairie est en quelque sorte l'arbitre de cette négociation.

Deuxième temps. Lorsque ce nouveau réseau sera opérationnel, vous aurez individuellement, maison par maison, la possibilité de contracter un abonnement à Internet Très Haut Débit (100 MO/s) auprès de l'opérateur (ou FAI : fournisseur d'accès internet) de votre choix. Cet opérateur viendra brancher sa fibre optique terminale sur le point de branchement (PB) précédemment défini, à travers le fourreau qui relie votre garage au trottoir, en passant dans le sol de votre jardin. Vous êtes évidemment propriétaire et responsable de cette portion de fourreau qui est chez vous. Cette infrastructure est relativement récente (1990), on peut donc penser que ces fourreaux sont en bon état, et qu'il n'y aura pas trop de problèmes pour le passage de cette fibre optique, quand l'opérateur que vous aurez choisi viendra vous installer Internet Très Haut Débit. Cependant, si pour une raison ou pour une autre, le fourreau était endommagé dans votre propriété, la prise en charge des travaux supplémentaires devrait être négociée entre vous et l'opérateur que vous avez choisi.

Vous avez des projets ?

☞ Envie d'agrandir ? de changer la porte d'entrée, de garage ? de réparer la pergola ? de...

Suivez la procédure en six étapes

- 1) Compléter la "Demande d'autorisation pour constructions, travaux, installations, additions, modifications et aménagements" de l'ASL Chevry 2 en veillant à faire les plans cotés.
- 2) Afin d'obtenir l'avis de l'ASL de quartier, transmettre au bureau cette demande complétée le plus précisément possible. Le dossier sera alors étudié au cours de la réunion mensuelle la plus proche.
- 3) Si l'ASL de quartier émet un avis favorable, transmettre cette demande (en joignant l'avis) à la commission d'architecture de l'ASL Chevry 2. Celle-ci peut vous convoquer pour instruire le dossier.
- 4) Si à son tour la commission d'architecture de l'ASL Chevry 2 émet un avis favorable, remplir une déclaration préalable de travaux et la déposer en Mairie, le délai d'instruction étant de deux mois.

5) Si la réponse est favorable, les travaux peuvent être démarrés. Une non-réponse dans les deux mois équivaut à un accord tacite de la Mairie.

6) À la fin des travaux, faire une déclaration attestant de l'achèvement et de la conformité des travaux et la déposer en Mairie. Court alors un délai d'instruction de cinq mois pendant lequel la Mairie vient constater la conformité des travaux, sinon l'accord est tacite.

Pour l'étape 1, le document est disponible auprès de votre ASL ou de celle de Chevry 2. Les documents nécessaires aux étapes 4 et 6 sont disponibles à la Mairie, au bureau de l'urbanisme.

Et si l'on parlait prix... Pensez aux opérations de groupage

L'ASL étudie la possibilité de rénover **les portes d'entrée** de nos maisons, pour ceux qui le souhaitent. Les contacts avec l'architecte et la commission architecture de l'ASL Chevry 2 devraient pouvoir aboutir au choix d'un fournisseur et à définir une liste de références. Donc si vous avez un projet, il serait prudent de patienter...

Rénovation de pergolas : Cette opération lancée au printemps a donné lieu à cinq devis pour rénovation. Deux contrats ont été signés et deux réalisations achevées. Ce résultat semble un peu décevant pour l'ASL, mais l'entrepreneur maintient le contact, et reste disponible.

❖ Nettoyage des toitures

Cette opération, réalisée en Juin-Juillet n'a concerné cette fois-ci que sept maisons. Le résultat du nettoyage dépend de l'état initial de la toiture, mais aussi des conditions météorologiques des quatre ou cinq jours qui ont suivi l'opération. Si une forte pluie a lessivé le toit avant que le produit n'ait fait son effet, le nettoyage pourrait être imparfait. Il vous revient alors de négocier avec l'entreprise un deuxième passage éventuel ; en effet c'est l'entreprise qui décide le moment de l'intervention, en fonction des prévisions de la météo.

❖ Tailler ou élaguer, c'est le moment ?

L'important est de faire la différence afin d'agir à bon escient, dans le respect des arbres et dans la mesure de vos capacités.

Pourquoi élaguer ?

Il est de tradition d'**élaguer en automne**, après la chute des feuilles, quand les arbres sont au repos, mais avant qu'il ne fasse trop froid et surtout qu'il ne gèle. Mais on élague de plus en plus au **printemps**, parce qu'on s'est rendu compte que la cicatrisation était plus rapide à cette période. Dans nos jardins, l'élagage que l'on peut faire soi-même consiste essentiellement à supprimer le bois mort, à alléger les ramures jugées trop touffues, à enlever des branches basses pour que les arbres ne génèrent pas trop d'ombre. Ce sont des

opérations qu'il faut entreprendre sur des arbres encore jeunes et effectuer régulièrement pour n'avoir à couper que des branches de faible diamètre. Ce n'est un élagage ni sévère ni sauvage !

Dès lors qu'il s'agit d'élaguer un grand arbre, il n'est guère prudent d'y grimper vous-même, surtout armé d'une tronçonneuse. Reste à trouver un bon professionnel. Au printemps nous vous proposerons de reconduire l'opération « Élaguez vos arbres à prix groupé » en relation avec la société S.E.V.E. qui entretient nos espaces verts communs.

Même contrainte que les années passées : pour que S.E.V.E nous fasse un prix, il faut un nombre suffisant de demandes, environ une vingtaine. Un bulletin spécial vous sera distribué dans les mois à venir.

VIVRE ENSEMBLE

Dans l'harmonie

❖ Le cahier des charges... ou le document de référence

Le Cahier des Charges ? Vous savez, ces documents qui vous ont été remis par le notaire quand vous avez acheté votre maison ! Cahier des Charges de Chevry 2 – dont nous dépendons –, Cahier des Charges de la Clairière... La lecture n'en est guère passionnante – nous sommes loin du best-seller – mais il n'en reste pas moins le guide de référence. Préserver l'harmonie suppose de respecter des règles... et ces règles sont clairement données dans ce Cahier. Elles peuvent être contraignantes, mal acceptées, mal comprises, elles n'en restent pas moins des règles.

Vous cherchez une information rapidement et n'avez guère le courage de feuilleter votre pavé... allez sur le site de l'ASL, une reproduction a été faite de ce Cahier pour obtenir un document lisible, sous format pdf : avec l'outil « recherche »... vous trouverez rapidement l'article dont vous avez besoin. Et si ce n'est pas dans celui de la Clairière, ce sera dans celui de Chevry 2.

❖ Ramasser les feuilles mortes, pensez-y...

❖ Tailler ses haies... ou le serpent de mer

Dans le précédent numéro de la gazette, nous avions fait après enquête détaillée, une liste des principaux manquements à nos « Cahiers des Charges ». Certaines de ces non-conformités sont faciles à corriger, en particulier, **la taille des haies**, non-conformité la plus répandue ; car rappelons-le, la hauteur des haies n'est pas à la convenance de chacun...

« Les clôtures en bordure des voies publiques ou privées devront être établies sur la limite séparative et seront constituées soit par une haie vive [...] soit par un grillage de teinte verte masqué par une haie à feuillage persistant. Les grillages ne pourront avoir une hauteur supérieure à 1m et les haies vives une hauteur supérieure à 1,50 m. Sur les autres limites séparatives, les grillages ne pourront avoir une hauteur supérieure à 1m, la hauteur de la haie pourra être portée à 1,80 m. » (Article 17 du Cahier des Charges de Chevry 2)

Un certain progrès a été constaté cet été, nous vous suggérons de faire un effort supplémentaire pour améliorer encore la tenue de notre résidence et préserver son harmonie.

❖ **Bambous : ne les laissez pas nous envahir !**

Les ravages des rhizomes incontrôlés. Assurément les bambous sont très séduisants... ils poussent vite et créent rapidement un beau rideau de verdure. Oui... mais... le bambou est particulièrement envahissant ! Installé en pleine terre sans précaution, il est redoutable ! Sans cesse en quête de nouveaux territoires, ses rhizomes souterrains se lancent bien vite... émettant de nombreux rejets en surface un peu partout, colonisant tout, vos massifs, votre gazon qu'ils étouffent et comme pour eux les haies ne sont pas des barrières... ils vont coloniser aussi le jardin de votre voisin – qui lui s'en était méfié mais qui va à coups de bêche se battre contre les envahisseurs !

C'est d'ailleurs pour cela qu'il n'est pas autorisé de planter des bambous dans nos jardins !

Ils sont déjà plantés ! que faire ?

Tout d'abord ne pas les laisser prendre une hauteur vertigineuse, c'est la moindre des précautions, pour vous et pour vos voisins. Une taille régulière s'impose. Et pourquoi ne pas poser une barrière antirhizomes.

Le respect

Pour améliorer la qualité de notre « vivre ensemble », nous vous suggérons de réfléchir à quelques gestes :

- Excès de vitesse dangereux (limite 20km/h) ;
- Stationnement de la voiture à 80 cm du trottoir, dans un virage ou pire dans un rond-point ;
- Volume de la radio de la voiture envahissant et polluant ; tapage diurne et nocturne ;
- Stationnement devant la maison du voisin ou empêchant le voisin de sortir et de manœuvrer.

Et la convivialité

❖ **Déjeuner en blanc**



Prochaine Assemblée Générale Ordinaire : le vendredi 22 mars 2013.

En raison des travaux au château de Belleville, elle se tiendra à la salle du Val de Gif à l'Abbaye

Président de l'ASL : Olivier Asserin (n°103) - Vice-Président : Christian Lez (n°10) - Architecture : Jean-Eric Bourée (n°166), Christian Lez (n°10) & Gaël Gohier (n°148) - Espaces verts : Corinne Hascoët (n°18) & Aliette Baud (n°179) - Secrétariat : Gérard Metzinger (n°163), Marie-Françoise Leudet (n°119) et Gaël Gohier (n°148) - Voirie et réseaux : Henri Badoual (n°226) & Benoît Unal (n°49) - Tresorerie : Jean-Jacques Haïm (n°173) & Roselyne Boucher (n°147) - Webmaster : Olivier Asserin (n°103) & Marie-Françoise Leudet (n°119) - Animations : Benoît Unal (n°49) et Caroline Dussaussois (n°78)
--

Ils ont ainsi pu reprendre en douceur le rythme de la rentrée. Les nouveaux résidents ont ainsi pu faire connaissance avec les anciens, les adultes se sont d'abord retrouvés autour d'un apéritif auquel M. le maire était présent, pendant que les plus jeunes profitaient du triangle d'or.

Cette année, nous avons innové en situant le repas dans une allée intérieure et nous avons déjà hâte de vous retrouver lors du déjeuner en blanc 2013, que nous organiserons en juin, en parallèle de la fête des écoles, dans un autre secteur de la résidence pour changer. Nous comptons sur vous pour donner des idées et améliorer encore cette journée festive.

❖ **Maisons à décorer pour Noël**

Il est tellement agréable de voir nos maisons décorées pour les fêtes de fin d'années, que nous avons souhaité reprendre la tradition du concours de Noël. Soyez créatifs, innovez, pour que notre résidence soit vraiment « en fête ». Nous constituerons un jury de trois membres qui se promènera dans la résidence pour admirer et décider quelles sont les plus belles maisons, avec une mention spéciale pour les « artistes écolo ». À vos décorations !

L'HIVER APPROCHE

Les températures ont déjà fait des incursions sérieuses vers le bas... Pensez à stocker un peu de gros sel dans un seau en plastique, dans votre garage, dès que la municipalité en distribuera. Ainsi vous pourrez déneiger rapidement quand ce sera nécessaire. Un accident est vite arrivé. Le sel est à prendre à l'ancienne ferme près du château de Belleville, accessible par la rue de la ferme de Belleville (rond-point en face du collège).

UNE BONNE NOUVELLE

C'est reparti pour le Country Club...

Après de nombreuses péripéties, y compris judiciaires, le restaurant du Rond-Point du golf a réouvert le 8 novembre. Les dettes ont été payées, tout est rentré dans l'ordre. Bonne nouvelle car c'est un revenu non négligeable pour nos ASL.

ET UNE MOINS BONNE

Nous avons eu à déplorer le vol de deux voitures de même type à une semaine d'intervalle ; ce genre d'événement arrive souvent par vague, la communication du premier vol par le biais de la liste de contact aurait permis d'augmenter la vigilance et peut-être d'éviter le second. Voilà un exemple pour vous inciter à envoyer votre adresse email de contact.